

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2020/182 Paraphe : <i>BS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DC2020/71</i>	

Nombres de membres :

En exercice : 122

Présents : 75

Votants : 85

POUR : 84 (98,82%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 01 (1,18%)

Le vingt-deux octobre deux mille vingt, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers sous la Présidence de Benoît SINGLIT, Président

Date de la convocation : 15/10/2020

M. Roland DESTENAY est élu secrétaire de séance.

Avant pouvoir de vote : Mmes ANDREY Daniele, BAUDART Martine, BERGERY Marie-Claude, BOILEAU Odile, CORNEVIN Barbara, FOURCART Marie-Hélène, GUERIN Anne-Marie, HAUDECOEUR Agnès, HERBINET Fabienne, LALLEMENT Séverine, LAMPSON Nadège, LELOUP Nathalie, PIEROT Chantal, PIRAS Caroline, ROUSSY Elise, SEMBENI Peggy, VERNEL Martine, VERREAUX Muriel et MM AUROUX Emmanuel, BERTHELEMY Mathieu, BESANCON Tony, BESTEL Bernard, BOLY Francis, BONTEMPS Adrien, BOUILLEAUX Jean-Pol, BOUILLON Daniel, BOUILLON Mathieu, BOXEBELD Pascal, CANIVENQ Roland, CANNAUX Francis, CARPENTIER Dominique, CORNEILLE Jean-Pierre, DANNEAUX Dominique, DAUPHY Bruno, DEMISSY Pierre, DEOM Bernard, DESGEORGES Marc, DESTENAY Roland, DIEUDONNE Jean-Claude, DUGARD Yann, DUMANGE Dominique, FLEURY Vincent, GENTY Jean-Charles, GOMEZ Jean-Baptiste, GROSSELIN Jacques, HAULIN Bertrand, LAIES Benoit, LAURENT-CHAUVET Pierre, LE GALL Jean-François, LEBON Christophe, LOBIDEL Alain, LORFEUVRE Gérard, LORIN Dominique, LOUIS Jean-Marc, MACHINET Jean Baptiste, MACHINET Thierry, MALVAUX André, MALVAUX Frédéric, MANCEAUX Christophe, MATHIAS Frédéric, MINET Maxime, MOUTON Francis, NANJI Léopold, NICOLITCH Cédric, NOCTON Thierry, OUDIN Hubert, PERTUS Xavier, PIERSON Florent, POUCKET Eric, QUEVAL Guillaume, RATAUX Frédéric, RENAUX Thierry, RENOLLET Hubert, RICHELET Jean-Pol, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoît, TERRIER Damien, THIERION Vincent, VAIRY Lionel, VALET Bruno, VILLERETTE Nicolas.

Représentés : Mme DION Valentine donne pouvoir de vote à Mme HAUDECOEUR Agnès, Mme HUSSON POISSON a donné pouvoir de vote à M. POUCKET Eric, Mme LESEUR Patricia a donné pouvoir de vote à M. DUGARD Yann, Mme MARCHERAS Laetitia a donné pouvoir de vote à M. SIGNORET Francis, Mme PAYEN Françoise a donné pouvoir de vote à M. BOLY Francis, Mme ROGER Magali a donné pouvoir de vote à M. CARPENTIER Dominique, M. COLSON Pascal donne pouvoir de vote à M. MACHINET Jean-Baptiste, M. COURVOISIER donne pouvoir de vote à M. MATHIAS Frédéric, M. DEGUY Bernard a donné pouvoir de vote à M. DESTENAY Roland, M. LESOILLE Patrick donne pouvoir de vote à M. BOUILLON Daniel.

OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Considérant que l'admission en non-valeur est demandée par le comptable public dès lors que la créance lui paraît irrécouvrable. Elle ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur reviendrait à meilleure fortune ;

Vu les états de demande d'admission en non-valeur transmis par le comptable public ;

Vu l'avis favorable remis par la Commission Finances en date du 08/10/2020 ;

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire ACCEPTE les non-valeurs proposées par le comptable public telles que présentées ci-après :

DECHETS MENAGERS : Somme de Reste dû à présenter

Motifs de la présentation	Année										Total général
	2009	2010	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Combinaison infructueuse d'actes							90,20 €	543,77 €	284,17 €		918,14 €
Décédé et demande renseignement négative							74,40 €	258,00 €	22,51 €		354,91 €
PV carence	106,50 €	374,00 €	46,50 €	416,17 €	765,00 €	966,98 €	520,00 €	321,00 €			3 516,15 €
RAR inférieur seuil poursuite				12,87 €		2,42 €	13,40 €	20,60 €	32,82 €	12,64 €	94,75 €
Total général	106,50 €	374,00 €	46,50 €	429,04 €	765,00 €	969,40 €	698,00 €	1 143,37 €	339,50 €	12,64 €	4 883,95 €

BUDGET GENERAL :

	2018	Total général
Certificat irrécouvrabilité	203,24 €	203,24 €
Total général	203,24 €	203,24 €

- Charge le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,



Benoit SINGLET